



**AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT 496.21-2018**

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Me Esther Godin, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance ordinaire tenue le 4 septembre 2018 a adopté le règlement numéro 496.21-2017 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 496.21-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 496-2015 AFIN DE MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION ET LES BÂTIMENTS AUTORISÉS DANS LA ZONE AVP-808

Ce règlement est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf et aux dispositions du document complémentaire.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 10 OCTOBRE 2018.

La greffière,



Me Esther Godin